

L'altitude moyenne des massifs du Pays de Dieulefit-Bourdeaux ne doit pas conduire les pratiquants à sous-estimer les difficultés qu'ils présentent.

Été comme hiver des précautions s'imposent pour profiter pleinement de vos sorties.

Que vous soyez un pratiquant expérimenté ou occasionnel, il est impératif de préparer votre activité :



Prévoyez un équipement adapté, emportez des vêtements imperméables et chauds.



Afin de préserver la flore ne pratiquez pas de cueillette.



Alimentez-vous et hydratez-vous suffisamment.



Restez discrets. Un dérangement intempestif peut nuire à la survie de la faune sauvage, notamment en période sensible de reproduction.



Programmez votre itinéraire et restez sur les sentiers balisés.



Merci de rapporter vos déchets pour le respect de l'environnement et des autres pratiquants, même les déchets dits biodégradables – dont le temps de disparition peut être long.



Ne franchissez jamais les clôtures pour pénétrer des parcs qu'ils soient fixes ou temporaires. Utilisez les portillons sans oublier de les refermer.



Veillez aux périodes de chasse (généralement 01.09 - 28.02), portez des gilets de sécurité et si possible informez-vous de la date et du lieu des battues.

A pied, à cheval, en vélo, sur les rochers d'escalade... le Pays de Dieulefit-Bourdeaux offre une multitude de parcours et d'activités pour toutes les envies et tous les niveaux.

Afin de profiter pleinement du cadre paysager remarquable et préservé, n'oubliez pas que d'autres activités économiques ou de loisirs ont aussi leur place.

Dans ce guide, vous trouverez quelques informations et conseils pour apprécier les richesses et les singularités locales dans le respect de la nature et des autres activités.

Numéros utiles:
Secours : 18 ou 112
Météo : 08 92 68 02 26

Après votre balade, faites-nous part de vos remarques :
ot@dieulefit-tourisme.com

Ou des difficultés rencontrées :



sentinelles.sportsdenature.fr

AUVERGNE - RhôneAlpes



Randonnées et Sports de Nature

ET BONNES PRATIQUES

Pays de
Dieulefit-Bourdeaux

Le pastoralisme : une activité économique ancestrale en propriété privée

Le Pays de Dieulefit-Bourdeaux présente de vastes prairies, fruits du travail des éleveurs et des bergers. Les troupeaux paissent sur ces pâturages de montagne. L'activité pastorale permet de maintenir des milieux naturels ouverts et façonne nos paysages remarquables. Elle est aussi source de productions locales de qualité que nous vous invitons à déguster : agneau des alpes, fromage de chèvre Picodon...

Les chemins et sites de pratiques sportives et de loisirs traversent des propriétés privées - même les espaces semblant isolés ou non utilisés. N'oubliez pas que respecter cette propriété est un gage de permanence des autorisations de passage.

Aussi, afin de préserver la qualité des paysages, la richesse de la biodiversité et de maintenir l'économie agricole locale, il relève de la responsabilité de chacun d'observer des comportements respectueux de l'ensemble des activités pratiquées sur ces espaces.

Les chiens de protection des troupeaux

Depuis le retour du loup, la réglementation oblige les éleveurs à prendre des mesures de protection des troupeaux, telles que les chiens de protection «Patou».

Le Patou a été sélectionné au fil des siècles et est aujourd'hui la méthode la plus sûre pour éloigner les prédateurs. Il veille nuit et jour sur les troupeaux, parfois de manière autonome, analyse les situations et prend seul des décisions en conséquence. Afin d'être efficace, il connaît une préparation particulière : grandir avec le troupeau, limiter ses rapports aux autres animaux et à l'homme. S'il utilise avant tout la dissuasion il peut toutefois réagir vivement, même en présence du berger.



Le Patou met en place un large périmètre de sécurité autour du troupeau et de fait ne peut être considéré comme chien divagant puisqu'il est en action de protection (Art L211-23 du code rural modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005).

En respectant le travail des Patous, vous aidez à protéger les troupeaux.

3 Adoptez un comportement calme et passif : ne menacez pas le chien avec un bâton ou une pierre, ne courez pas, ne criez pas, ne gesticulez pas.

6 Les chiens peuvent être interdits en propriété privée. Soyez vigilant à la signalétique.



Conseils aux usagers sur les espaces pastoraux

Lors de votre promenade vous pourrez rencontrer des Patous. Tout stimulus nouveau et étranger (humain ou animal) est considéré comme une menace qu'ils doivent identifier.

Le chien peut venir en courant et en aboyant mais l'inspection ne dure que quelques instants :

1 Arrêtez-vous, sans chercher à le caresser; parlez-lui tranquillement.

2 Descendez impérativement de vélo : le mouvement rapide motive le chien à la course.

Ne prenez pas un Patou ou un troupeau en photo et ne tentez pas de vous approcher des bêtes : ces gestes peuvent être interprétés comme une agression.

4 Contournez autant que possible le troupeau. Dérangez-le moins possible.

- Pour votre sécurité ne randonnez pas dans ces zones avec votre chien.
- Sans mauvaises intentions, il pourrait aller flairer le troupeau, courir après les animaux.
- Même tenu en laisse, il peut également être pris pour cible par le Patou qui verrait en lui un danger potentiel.